

TARIFICATION APPLICABLE au 15/04/2024

- TAUX D'INTERETS et FRAIS DE DOSSIER : (Tout mois commencé est dû)

	Frais de Dossier	Taux Intérêt Nominal Mensuel	Taux Intérêt Nominal Annuel	Taux Annuel Effectif Global (TAEG)
Prêt jusque 100 €uros inclus	1,00%	Gratuit	Gratuit	1,00%
De 101 à 3.000 €uros	1,00 %	1,0833 %	13,00 %	14,00 %
De 3.001 à 6.000 €uros	1,00 %	0,9825 %	11,79 %	12,79 %
Plus de 6.000 €uros	1,00 %	0,5225 %	6,27 %	7,27 %

- PENALITE POUR PAIEMENT TARDIF D'INTERETS :
Pénalités perçues au-delà du délai contractuel

Pénalité de 0,5% du capital prêté appliquée dès que le dépassement de la date d'échéance contractuelle est constaté majorée de 0,50% par mois de retard supplémentaire limité à 5 %

- FRAIS POUR VENTE ANTICIPEE (REQUISITION VENTE VOLONTAIRE) : = 5% du montant de la vente
- FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT : = 2,50 € / courrier
- FRAIS POUR OPERATION PAR CORRESPONDANCE : Selon devis
- FRAIS DE DUPLICATA : = 12 €
- FRAIS DE POINCON : ARGENT : Objets de 30 grs et plus = 4 €
OR ou PLATINE : Objets de moins de 25 grs = 7 €
de 25 grs et plus = 9 €
- PENALITE DE RETRAIT DES OBJETS ENRÔLES : = 5% du montant du capital prêté
Pénalité appliquée en cas de retrait à moins de 5 jours d'un contrat enregistré pour la mise en vente
- PARTICIPATION A LA PREPARATION DE LA VENTE (FRAIS DE NETTOYAGE) : Néant
- PARTICIPATION AUX FRAIS DE PUBLICITE DE VENTE : A hauteur de 5 % du montant de la vente dans la limite du boni

N.B. : Les oppositions ou pénalités n'empêchent pas la mise en vente des gages pour lesquels le délai contractuel est dépassé